

Location de salles pour les sociétés et organismes

La Ville de Nantes dispose de locaux de tailles diverses, ouverts à la location et répartis dans les 11 quartiers nantais.

Ces salles sont ouvertes à la location pour les sociétés et organismes pour l'organisation de leurs séminaires, formations et/ou temps conviviaux. Les réservations sont ouvertes un an à l'avance.



14 550

réservations ponctuelles
enregistrées chaque année

dont :

75% pour les associations

5,5% pour les particuliers

19,5% pour les sociétés et organismes

Le prix de location de la salle est fonction de sa vocation et de sa capacité.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Direction vie associative

Service locaux associatifs et réservations de salles

5 rue Célestin-Freinet - Bâtiment C, 1^{er} étage – 44200 Nantes

Accueil physique du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et 13h45 à 17h30

Accueil téléphonique au 02 40 41 31 60 du lundi au vendredi de 13h45 à 17h30

Accès en transport en commun : ligne 4 arrêt Île de Nantes / C5 arrêt Conservatoire

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite : 2 places de stationnement dédiées devant le bâtiment

Grille tarifaire de location de salle pour les sociétés et organismes

Catégories de salles	Type de salles	TARIFS		PÉNALITÉS	
		Tarif horaire	Arrhes	Forfait non respect du règlement, ménage non fait	Dépassement horaire prix de l'heure
1	Salles de réunion ou d'activités	30 €	100 €	75 €	50 €
1 bis	Halls Manufacture et Maison des Syndicats (sans moment de convivialité - hall seul ou salle de conférence seule)	30 €	100 €	75 €	50 €
3 bis	Halls Manufacture et Maison des Syndicats (avec moment de convivialité - hall et salle de conférence)	70 €	240 €	200 €	150 €
2	Salles polyvalentes	60 €	200 €	150 €	100 €
3	Salles à rayonnement Nantais	70 €	240 €	200 €	150 €
4	Salon Mauduit, salle Nantes Nord, salle Nantes Erdre*	150 € avec cuisine 130 € sans cuisine	30 %	250 €	200 €

*Caution (forfait) 500 €



DURÉE DE LOCATION

- Toute heure commencée est due
- Durée minimale de location pour les salles de catégories 1, 2 et 3 : 2h en semaine et 3h le week-end
- Durée minimale de location pour les salles de catégorie 4 : 4h



ARRHES

- Pour les salles de catégorie 1,2 et 3, les arrhes sont demandées pour toute réservation supérieure à 10h en semaine et 6h le week-end
- Salles de catégorie 4 :
 - Les arrhes sont systématiquement demandées quelle que soit la durée de la réservation
 - Les arrhes ne sont pas restituées en cas d'annulation de la réservation par l'utilisateur



PÉNALITÉS

Afin de garantir la tranquillité des riverains des salles et de préserver le patrimoine associatif d'éventuelles dégradations, le montant des pénalités appliqué en cas d'éventuel manquement a été significativement ré-évalué.

ALL•NANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes